

HONORAIRES



BAREME TRANSACTIONS à la charge du vendeur

- Jusqu'à 50 000 € :	Forfait de 2 500 € TTC
- De 50 000 € à 150 000 € :	7 % TTC
- De 150 000 € à 300 000 € :	6 % TTC
- De 300 000 € à 1 000 000 € :	5 % TTC
- Plus de 1 000 000 € :	4,5 % TTC

LES ESTIMATIONS SONT OFFERTES

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

10 Avril 2019

La délivrance d'une note est obligatoire